

Annexe - Les frais de l'assurance-vie*

Produit		Spirica Opportunités 2
Montant minimal de versement initial		1 000,00 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat		NA
Frais annuels		
Frais de gestion du contrat		
Frais des supports	Support fonds euros	2,30% Maximum
	Support unités de compte	1,00% Maximum
	Support Croissance Allocation Long Terme	1,00% Maximum
	Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte		
1) Gestion Libre		
	Fonds actions** (moyenne)	1,85%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,78%
	Fonds obligations (moyenne)	1,22%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,54%
	Fonds diversifiés (moyenne)	1,90%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,80%
	Fonds FCPR et autres fonds non cotés (moyenn	3,17%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,81%
	Fonds immobilier**** (moyenne)	1,51%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,34%
Modes de Gestion pilotée		NA
Autres frais annuels		
	frais forfaitaires	
	frais annuels	
	Frais de performance sur le fonds Croissance	10%
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)		
Frais sur versement		3,50% Maximum
Frais de changements de modes de gestion en % ou en euro		NA
Frais d'arbitrage		
	proportionnels ou forfaitaires	0,50% Maximum
	nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit		0,00%
Frais sur les versements de rente		3,00%
Frais de rachat		0,00%

NA: non applicable

*=le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

Frais de gestion des unités de compte: Frais courants annuels représentant l'ensemble des frais de fonctionnement et de gestion hors frais de surperformance

**= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos

****= la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI